



HAUTE-RIVOIRE

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-quatre avril deux mil vingt-trois, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. MURE Nicolas, Maire, SEVE Christelle, CHAVEROT Gilles, GERIN Pascale, Adjoint, MICHEL Alain, FACON Sandrine, JACQUEMOT Nathalie, BERTHET David, MOULIN Sylvain, RAZY Mathieu, VERNAY Anaïs, VENET Florent, GOUBIER Mélissa.

Était excusée : PAYMAL Caroline (pouvoir à RAZY Mathieu), PONCHON Pierre-Aymeric (pouvoir à GOUBIER Mélissa)

Secrétaire de séance : VERNAY Anaïs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT : Anaïs VERNAY

Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

1) Délibération n°2023-19 : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

En vertu de l'article L.2334-24 du Code général des collectivités territoriales, l'Etat rétrocède aux communes le produit effectivement recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire.

Le Département définit la politique de subventionnement et instruit les dossiers afin que les services de l'Etat versent les sommes correspondantes aux communes. Les projets susceptibles d'être subventionnés doivent concerner des opérations en lien avec les transports en commun ou la circulation routière.

Il est proposé de déposer une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022 pour l'opération suivante : Aménagement et sécurisation des déplacements des piétons route de Meys pour un montant de 11 410 € HT.

Vu les articles R.2334-10 à 12 du Code général des collectivités territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le choix de l'opération aménagement et sécurisation des déplacements des piétons route de Meys pour un montant de 11 410 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter cette subvention avec un financement demandé à hauteur de 80% du montant de l'opération, et à signer tout document afférent à cette demande.

2) Délibération n°2023-20 : Vente d'une parcelle d'une superficie de 58 m²

Monsieur le Maire informe de la possibilité de vendre une parcelle de terrain à Monsieur Raphael TOINON et Madame Marie TOINON.

Suite à la réalisation d'un plan d'arpentage par un géomètre-expert, la commune souhaite vendre la parcelle référencée :

Parcelle initiale	Surface totale
C 1360	58 m ²

Le prix pour cette vente est fixé à 10€ du m². Le coût de cette acquisition s'élève donc à 580 € pour les acheteurs, auxquels s'ajoutent les frais de notaire pour la conclusion de la vente.

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le plan d'arpentage effectué par un géomètre-expert ;

Vu la demande de M. et Mme TOINON ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la vente de la parcelle référencée d'une superficie de 58m², appartenant à la commune, à M. et Mme TOINON.

FIXE le prix de vente de la parcelle à 580€.

CONFIE la conclusion de cette vente à l'office notarial de Saint-Laurent-de-Chamousset, les frais de notaire étant pris en charge par l'acheteur.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les décisions du Maire : Révision du bail GAEC Fouillouses

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

M. le Maire :

- Informe de la réception d'un courrier de Mme la Préfète du Rhône. Dans un secteur du bourg, un côté d'une rue dispose d'un trottoir dont la largeur est inférieure aux dimensions exigées par les normes d'accessibilité, l'autre côté étant à la largeur réglementaire. Le Maire a demandé à l'agence technique départementale de produire une réponse à envoyer à la Préfecture.
- Indique que le rapport du bureau d'étude structure relatif à l'Église mentionne des points de surveillance avec la pose de jauges témoins à envisager.
- Lit le courrier de soutien envoyé aux parlementaires pour alerter sur la fermeture des urgences de Feurs.
- Remercie G. Chaverot et P. Gérin pour présence à la manifestation de soutien samedi 22 avril. Suggère de soutenir le développement du centre hospitalier de Saint Laurent de Chamousset, qui dispose d'un plateau technique.

G. Chaverot :

- informe des remerciements adressés par l'association des pêcheurs pour la pose de la clôture autour de l'étang
- évoque l'acquisition par Bionatis, à l'euro symbolique, de l'atelier relais.
- informe de la signature par Salva Terra d'un avenant à la convention pour détacher une parcelle de 1 hectare pour l'activité de plante médicinale de Mme Picard.

P. Gerin :

- indique que la commission fleurissement a choisi de n'avoir que des fleurs vivaces cette année, dont deux gros pots de lauriers tricolores devant l'église.
- sollicite des volontaires pour installer les plantations samedi 29 avril à 9h30.
- rappelle que la distribution des courriers d'invitation au repas CCAS est à effectuer par les conseillers en fin de semaine.

N. Jacquemot :

- Propose que le banc situé impasse de la traboule soit déplacé plus près du massif.

Le Maire :

- Informe de la présélection aujourd'hui par la commission de choix de 3 groupements d'architectes sur un total de 14 candidats. Ces 3 candidats auront jusqu'à fin juin pour proposer une esquisse. Puis audition le 10 juillet avec présentation chacun leur tour de leur travail.

- Représentation théâtre des enfants de Taraouare Troupe mercredi 26 avril à 19h00 dans la salle du cinéma.

C. Seve

- indique que la commission vie associative va procéder à l'étude des besoins des salles pour l'année 2023-24, qui sont pour l'instant assez similaires à cette année.
- retour sur la journée Portes ouvertes de l'école publique.
- précise qu'une nouvelle rencontre est prévue pour l'installation des tableau numériques (TNI) pour avoir un devis pour équiper les salles.
- informe qu'une solution sera trouvée pour répondre à un besoin ponctuel en personnel pour l'école et la restauration scolaire durant une semaine pour pallier l'absence d'agents.
- donne des précisions pour le Cyclo canton samedi 10 juin : deux boucles prévues avec une arrivée sur la commune.

M. Razy :

- informe de la réception d'un arrêté préfectoral reçu pour la retenue d'eau.
- indique que la plateforme de broyage est bien utilisée.

S. Moulin :

- informe sur les travaux au local technique avec la pose de verre cette semaine.
- précise que les travaux dans le hall de la mairie seront possibles en septembre/octobre.

La séance est levée à 21h45.

Signature du Maire
Nicolas MURE

Signature de la secrétaire de séance
Anaïs VERNAY